

Client n° 55147

SNC RUSCASSIE JEAN LUC ET OLI
LE BOURG
46210 GORSES

N°TVA:



AVOIR n° 09282427 du 30/04/24

Pour nous contacter, appelez le 06 29 87 88 94

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE									
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr AVOIR N° R1237169 DU 17/04/24 SUR BON R1236702 AG. FIGEAC V/REF: CHANTIER 14729 DEPOT <tr> <td>430870.01</td><td>PALETTE TUILES</td><td>TERREAL</td><td>-9</td><td>U</td><td>18,00</td><td>-162,00</td><td></td><td></td></tr>									430870.01	PALETTE TUILES	TERREAL	-9	U	18,00	-162,00		
430870.01	PALETTE TUILES	TERREAL	-9	U	18,00	-162,00											
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel. CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO																	

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	
-162,00	20,00% -32,40	-194,40	31/05/24	** AVOIR **	

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 3

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.